

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

**DATE DE LA CONVOCATION** : 02 novembre 2018

**PRÉSENTS** : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M Bernard BEAUPRAT, M. Francis STROHNER, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Ghislaine DURON, Mme Corine RIEHS, M. Philippe PROTHAIS M. Bernard RAVAT,

**Secrétaire de séance** : Mme Martine LASSERRE

**Absent excusé** : M. Fabrice REYNAUD procuration à Mme Béatrice ALLEMAND

**Absente** : Mme Christelle DE PUGA

**Ouverture de la séance** : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **CHOIX ENTREPRISE ET COUT DE REALISATION SECURISATION RD 214**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 mai 2018 relative au coût prévisionnel des travaux pour la sécurisation de la RD 214 (avenue Maurice la Châtre et avenue des Araires) estimé à 38 482 € HT soit un total TTC de 46 178,40 € et précise qu'un appel d'offre a été passé. Il explique qu'une option pour la pose de bordures le long de l'avenue des Araires a été ajoutée lors de l'appel d'offre et propose aux membres présents d'inclure le montant correspondant dans le coût de réalisation final. Après analyse des offres Monsieur le Maire propose de retenir, pour l'ensemble de ces travaux, l'entreprise suivante : **EIFFAGE pour un coût total de réalisation de 49 929 € HT (7 458 € HT pour l'avenue Maurice la Châtre et 42 471 € HT pour l'avenue des Araires) soit 59 914,80 € TTC. Le conseil municipal, après avoir délibéré, 9 POUR et 3 abstentions, approuve cette proposition.**

### **DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL SECURISATION RD 214**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 mai 2018 indiquant que dans le cadre de la sécurisation de la RD 214 une convention définissant les conditions de réalisation et d'entretien de ces aménagements de sécurité doit être passée avec le Conseil Départemental et précise que cette convention a été signée le 18 octobre 2018 par le Conseil départemental. Il explique également que le Conseil départemental peut aider à financer cette opération à hauteur de 40 % x le coefficient de solidarité (pour un plafond de travaux de 20 000 € HT) uniquement pour les aménagements de sécurité.

↳ Concernant l'**avenue des Araires** le coût de réalisation total est de 42 471 € HT soit 50 965,20 € TTC avec un montant d'environ 20 311 € HT uniquement pour les aménagements de sécurité. **Le plan de financement s'établit comme suit :**

- Subvention du Conseil Départemental	8 160,00€
- Autofinancement	42 805,20€
Total	50 965,20€

↳ Concernant l'**av. Maurice la Châtre** le coût de réalisation total est de 7 458 € HT soit 8 949,60 € TTC avec un montant d'environ 5 908 € HT uniquement pour les aménagements de sécurité. **Le plan de financement s'établit comme suit :**

- Subvention du Conseil Départemental	2 410,46€
- Autofinancement	6 539,14€
Total	8 949,60€

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour financer les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 214 **Avenue des Araires** et **Avenue Maurice la Châtre**.

### **LOYER LOGEMENT COMMUNAL 14 PLACE CARAYON LATOUR**

Monsieur le Maire explique que les locataires du logement communal sis 14 place Carayon Latour ont donné leur préavis de départ pour le 19 décembre 2018 et rappelle la délibération du 25/09/2018 par laquelle ce logement a été donné en gérance à l'agence immobilière « Immobilier des deux rives » située à Virelade.

Le loyer actuel dudit logement est de 817,05 € avec le contrat d'entretien de la chaudière à la charge du locataire.

Monsieur le Maire propose de fixer à compter du 19/12/2018 le loyer à 825 € avec le contrat d'entretien de la chaudière à la charge de la mairie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.**

### **MODIFICATION STATUTS CDC CONVERGENCE GARONNE**

En application des dispositions de la loi NOTRe, la Communauté de communes a modifié ses compétences optionnelles. Il y a donc lieu de réécrire les statuts de la CDC afin de d'harmoniser les compétences à intérêt communautaire ainsi que les compétences facultatives ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de communes Convergence Garonne.

### **DECISION MODIFICATIVE (REVERSEMENT SDEEG DEFICIT INVESTISSEMENT SUITE DISSOLUTION SIEAV)**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
10	1068	OPFI	Excédents de fonctionnement capitalisés	22 616,07 €
<b>Total</b>				<b>22 616,07 €</b>

##### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	109	Installations générales, agencements, aménagements	- 22 616,07 €
<b>Total</b>				<b>- 22 616,07 €</b>

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve ce virement à l'unanimité.**

### **VIREMENT SUBVENTION COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 mars 2018 une enveloppe de 4050 € a été votée pour le versement des subventions aux associations communales. Après examen des demandes et des documents fournis par ces dernières, Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 405 € à 9 associations communales. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide d'attribuer la somme de 405 € aux associations communales suivantes :

- Association « Regain des Graves »
- Association « Nemrod »
- Association « Boule Arbanataise »
- Association « école en fête »
- Association « Musique Azimut »
- Association « Arbanagym »
- Association « Foyer multi-loisirs »
- Association « Cyclo Club des Graves »
- Association « A l'Unichoeur »

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire expose la nécessité de mettre en place pour la commission de contrôle de la liste électorale un élu municipal et deux administrés. Une réunion par an est prévue. M. Beauprat est proposé à la candidature.

M. Birot informe qu'une personne désire reprendre le salon de coiffure et propose de faire une réunion ouverte à tous les membres présents pour mettre au point les modalités.

Mme Lasserre informe que le repas des Aînés aura lieu le 15 décembre 2018.

Pour information, dans le cadre du P.L.U.I., la CDC Convergence Garonne préconise de mener un sondage auprès de la population. Ce questionnaire pourra être élaboré par les idées de l'ensemble des élus.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.**